



Quand le SPIP 69 impose lentement Monsieur le directeur

Que faites vous ?

A vous de nous le dire

Monsieur le Directeur, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux en ce début d'année.

Quant à nous, nous nous souhaitons une meilleure année 2023 que 2022, vous comprendrez bien pourquoi.

Nous en profitons pour vous rappeler que vous n'avez répondu à aucun point de notre lettre du 9 novembre 2022, devenue lettre morte, qui faisait état du profond mal être des agents du SPIP du Rhône.

Ce mal-être est toujours bel et bien présent au sein des 4 sites du département et il empire.

Mais cela ne semble guère vous intéresser, votre inaction nous le prouve tous les jours.

Pour preuve, un exemple récent, lors de la réunion d'antenne du SPIP LYON du 10 janvier 2023, nous sommes arrivés au paroxysme du mépris et de la maltraitance.

Quelques explications peut-être :

Les CPIP du SPIP de la maison d'arrêt de Corbas ont exprimé une nouvelle fois, leur mal être et leurs conditions de travail toujours aussi déplorables ; d'ailleurs un énième tract a été diffusé la veille de cette réunion.

L'encadrement n'a pas pris la peine d'écouter nos collègues ; ils ont été tout bonnement ignorés !!

Balayer d'un revers de main les graves difficultés d'agents est récurrent, scandaleux et totalement inapproprié.

Nous tenons à vous dire que l'ensemble du personnel présent était outré du comportement de l'encadrement.

En outre finir cette réunion avec des groupes de travail sur le lien MO/MF, alors que nos collègues venaient de nous exprimer leur désarroi professionnel, et qu'ils ne peuvent tout simplement pas réaliser leur travail quotidien (impossibilité de réaliser des entretiens en détention) montre l'indifférence et le mépris dont ils font l'objet.

Quand le comprendrez-vous ?

D'ailleurs, en parlant de groupe de travail, à chaque occasion des nouveaux groupes de travail sont créés par l'équipe de direction, comme si les CPIP n'avaient pas une charge de travail suffisante pour devoir en plus gérer l'organisation même du service.

Tout ça pour qu'au final ces groupes accouchent au mieux d'une souris : réorganisation, loi de confiance LSC, etc...

D'ailleurs, il semble qu'au fil du temps, une forme de déresponsabilisation des cadres apparaisse.

Les groupes de travail ne peuvent remplacer leur véritable implication sur le terrain. Nous avons relevé avec sidération leur manque de jugement lors de cette fameuse réunion d'antenne du 10/01/2023.

Que se passe-t-il, Monsieur le DFSP ?

Evoquons aussi cette obsession de la prise en charge collective des PPSMJ au mépris de la prise en charge individuelle :

Au vu de l'augmentation de notre charge de travail et pour l'équité au sein des services, nous demandons à nouveau d'évoquer la question des décharges.

Revenons également sur les difficultés récurrentes de nos collègues du SPIP de VILLEFRANCHE MO/MF

- En Milieu ouvert, rien n'évolue, il n'y a malheureusement pas d'amélioration au sens matériel, l'équipe arrive à bout de souffle tant le manque de perspectives est prégnant.

- Au centre pénitentiaire, même si la question des entretiens dans les locaux du socio a été réglée par vos soins, les conditions de travail restent toujours préoccupantes.

Le SPIP 69 est synonyme d'un manque total de communication et de réactivité.

Cette situation est de plus en plus prégnante.

Vos agents sont des professionnels qui donnent du sens à leur travail, ce ne sont pas des machines, ils réfléchissent, s'interrogent...

Ne les démotivez pas, ne les usez pas prématurément ... Respectez les !

Vous nous demandez d'être exemplaires, réactifs dans notre travail.

Soyez le donc vous aussi ainsi que votre équipe d'encadrement !

Nous vous demandons des **réponses rapidement** et de trouver des solutions adéquates et pérennes aux différents points portés dans notre dernière lettre ouverte (que nous pouvons vous renvoyer au cas elle aurait été égarée) ainsi qu'aux nouveaux points évoqués dans ce tract.

En cas de déficit de prise de décision claire et ferme, nous solliciterons une audience auprès du DI qui sera peut-être plus à même de prendre les décisions nécessaires à l'amélioration rapide des conditions de travail des agents et à la reconnaissance non seulement de leur mal être mais surtout de leur travail.

Lyon, le 18 janvier 2023